

NUMERO SPECIAL : NOUVELLES MISSIONS

ET MOBILISATION du 9 JANVIER 2014

ACTIVITES ET RENCONTRES DU SNICS NATIONAL

Novembre 2012, le SNICS se mobilise à PARIS pour défendre notre place au sein du ministère de l'éducation Nationale et pour éviter que la santé des élèves et des étudiants soit confiée à *tel ou tel ministère* ou aux collectivités territoriales.

Mr V PEILLON s'engage, par écrit, à l'issue de cette manifestation à ce que nous restions à EN.

Durant plusieurs mois, le SNICS est reçu au Sénat, au cabinet du ministre, à la DGRH (Direction Générale des Ressources Humaines) et des engagements sont pris pour que les missions d'écoute, d'accueil et de conseil en santé soient intégrées dans le projet de loi.

Puis cet été 2013, un amendement voté à l'assemblée nationale prévoit que des délégations de compétences, en matière de santé scolaire, vers les collectivités territoriales soient possibles.

Le SNICS rencontre en urgence Mr Mancel le 5 septembre qui nous assure que cet amendement ne vient pas du gouvernement et qu'il sera retiré lors de l'examen au sénat. Il informe que le projet de loi de décentralisation ne sera voté qu'après les élections municipales de 2014.

Concernant le dossier des missions : le conseiller informe qu'il est en attente du rapport de la DGESCO. Il nous précise que les négociations se feront en 2 temps

Le 1^{er} temps se fera avec les organisations

Le 2^{ème} temps pour les négociations avec B Lejeune directeur adjoint du cabinet du ministre.

A l'issue de cela nous aurons des propositions de circulaire.

Le 2 Octobre 2013 Lors d'une audience avec M.P. MANCEL , le SNICS prend connaissance du rapport de la DGESCO suite au groupe de travail sur « l'accompagnement médico-social et psychologique des élèves ». C'est une conception de la santé et de la place réservée aux IDE en détournant la loi des visites des 6 ans et en revenant sur une structuration en SERVICE avec subordination des IDE aux médecins et aux ICT . Rien de surprenant quand on découvre la composition de ce groupe de travail piloté par la DGESCO. Le Cabinet affirme ne pas vouloir tenir compte de ce document !!

Novembre 2013 les organisations syndicales sont toujours en attente de proposition. Courrier commun du SNICS et du SNIES pour la santé à l'école et le respect du pilotage par le ministère de l'EN

Ce 4 décembre 2013, audience intersyndicale, le SNICS et le SNIES, rencontrent de nouveau le conseiller de V PEILLON, monsieur M P Mancel. Et nous constatons qu'après de nombreuses rencontres depuis plus d'un an, le cabinet n'est pas en mesure de fournir un document de base confirmant le schéma de la gouvernance et de la structuration de la profession à l'ouverture des discussions sur nos missions !!!!!

Le conseiller santé dit vouloir travailler en premier sur un texte spécifique sur la gouvernance de la santé à l'école et ensuite des textes sur les missions avec des objectifs quantifiables et réalisables mais toujours pas de projet de textes !!!!! il propose de garder un niveau national, niveau rectoral. Il prévoit que l'examen des 6 ans, faute de médecins suffisants, sera réalisé en priorité par les médecins de famille et, pour les enfants qui n'auront pas été vu, éventuellement par le médecin EN que l'infirmière lui signalera !!! Avec le travail administratif qui va avec bien sûr !!!!!!!!!!!!!.

Il parle d'une « direction médico-sociale » et d'une structuration qui laisse une place prépondérante aux Infirmières Conseillères Techniques (des petits chefs ? ce que le SNICS est le seul syndicat a refuser !!)

Le SNICS n'est pas opposé à ce qu'au sein de la Cellule Vie scolaire du Rectorat il y ait pour les grosses académies une ou des infirmières (exemple notre académie).

Mr MANCEL ne s'engage sur rien de concret, il présente un calendrier ou il faut que des propositions soient rédigées pour la mi-février, date du début des groupes de travail sur les métiers.

Durant ces longs mois, le SNICS n'a eu de cesse de rencontrer les différents interlocuteurs du ministère de l'Education Nationale et de porter auprès du gouvernement les mandats du SNICS.

LES REVENDICATIONS DU S.N.I.C.S.

C'est notre implantation dans les établissements au cœur des équipes éducatives et la nature de nos missions (2001) liée à la réussite scolaire des élèves qui nous a toujours écarté d'un risque de transfert. Le SNICS revendique que la circulaire des missions de 2001 soit la base du travail des nouvelles missions.

Notre analyse sur les propositions actuelles :

C'est la reconstruction d'une équipe médico-sociale avec la volonté de subordonner les IDE à une autorité hiérarchique.. Il remet, une nouvelle fois, sur la table les enjeux pour l'avenir de la profession à EN avec les conséquences sur le STATUT (mutations ?? carrière ?? avenir des CAPA ???), la HIERARCHIE (perte d'autonomie, gouvernance médicale, ARS,), LE TEMPS DE TRAVAIL (?) et quel avenir pour nos VACANCES ?? .

Nous nous interrogeons fortement sur les intentions orales du cabinet et Le SNICS n'engage pas l'avenir de la profession sans les garanties qu'elle attend.

Et les autres ???

Certains syndicats ne seraient-ils pas un peu trop proche du gouvernement pour garder une nécessaire clairvoyance ??

Toujours pas convaincu ????? Alors que disent les politiques ??

Récemment Mr Patrick KANNER, député PS, président du conseil général du Nord et Mr André VALLINI, député PS et président du conseil général de l'Isère se sont exprimés à ce sujet :

A l'occasion de la Journée mondiale contre le Sida, Patrick Kanner, président du conseil général du Nord, entouré des cadres de santé et des professionnels de terrain, a présenté le nouveau plan "santé bien-être" du Département.

Patrick Kanner, président du département du Nord, demande à l'État de confier la responsabilité de la santé scolaire aux départements, dans le cadre du prochain acte de décentralisation. « Je propose de créer un grand service public départemental de prévention santé de 0 à 18 ans, pour préserver l'adulte de demain », déclare-t-il, lors d'une conférence de presse consacrée au plan « santé bien être » que vient d'adopter la collectivité. « Aujourd'hui, le conseil général suit les gamins jusqu'à six ans puis passe la main avant d'intervenir au collège, cela manque de cohérence », ajoute-t-il. Selon le projet de loi sur la décentralisation, actuellement en navette entre les deux assemblées, l'orientation et la santé scolaire pourraient faire l'objet de délégations de compétences.

« S'il y a une compétence qui mériterait d'être transférée aux départements, et je sais que je ne me ferai pas que des amis en faisant cette proposition, c'est la santé scolaire : ce service n'a peut-être pas aujourd'hui totalement les moyens de suivre les enfants qui sont sous sa responsabilité », avance vendredi 29 novembre 2013 Patrick Kanner, président du conseil général du Nord. L'élue socialiste s'exprime lors d'une conférence de presse consacrée au plan « santé bien être » que vient d'adopter la collectivité.

SURMONTER LES QUESTIONS STATUTAIRES ET FINANCIÈRES

« Je propose de créer un grand service public départemental de prévention santé de 0 à 18 ans, de la PMI au lycée, pour préserver l'adulte de demain », lance Patrick Kanner. « En ayant cette compétence, nous pourrions proposer au moins une visite annuelle à tous les gamins (et par qui !!!), réaliser un suivi particulier pour ceux qui sont en situation de précarité ou encore repérer des phénomènes inquiétants comme le retour de la tuberculose (re de la santé publique !!) », développe-t-il. « J'ouvre l'idée de ce chantier non

pas pour une question de pouvoir mais pour une question de cohérence », affirme Patrick Kanner, qui précise que sa proposition est « un avis personnel » qui n'a pas fait l'objet d'un vote au sein du conseil général.

Un tel transfert de compétences supposerait de surmonter au moins deux difficultés : statutaire et financière. « Le transfert de cette compétence serait financé par les dotations de l'État même si j'imagine que le conseil général serait amené à faire un effort supplémentaire ».

UN PLAN SANTÉ BIEN-ÊTRE

Le conseil général vient de voter à l'unanimité un « plan départemental santé bien-être » pour les cinq prochaines années. « Nous avons voulu ajouter la notion de bien-être pour dépasser l'approche stigmatisante du « vous fumez trop, vous buvez trop » et délivrer un message positif » souligne Patrick Kanner. Le département mobilise 7 millions d'euros en crédits de fonctionnement pour ce plan « santé bien être » : 4 millions pour les centres de PMI, 3 millions sur la prévention.

La collectivité territoriale met l'accent sur les politiques de prévention et d'éducation pour la santé, dans un contexte « d'inégalités de santé persistantes ». Elle reprend les acquis du plan précédent (2006-2011) comme les actions d'éducation à la vie affective et sexuelle menées dans les collèges par les conseillères conjugales des centres de planification (?). Elle intègre aussi deux thématiques « insuffisamment prises en compte » jusqu'ici : « la souffrance psychosociale des personnes qui occupe une large place dans les problématiques relatives aux difficultés d'insertion ou d'accès aux soins » et « l'alimentation et l'hygiène de vie » afin de « lutter contre le surpoids et l'obésité » (**pas un mot sur les missions des infirmières !! surprenant ? NON !!**).

Le conseil général compte signer une convention avec l'ARS Nord-Pas-de-Calais sur ces sujets. Son nouveau directeur, Jean-Yves Grall, a fait part de sa volonté d'amplifier les politiques de prévention. « J'ai senti une volonté chez M. Grall, que je viens de rencontrer, de relier la compétence d'État avec la mobilisation des collectivités territoriales, de ne pas avoir d'un côté l'État qui saurait et de l'autre des collectivités besogneuses », se réjouit Patrick Kanner.

C'est consternant !!!

EMISSION « C' DANS L'AIR » SUR LES ENFANTS MARTYRS

Dans l'émission « C dans l'air » sur France 5 du 1^{er} novembre sur le thème des enfants martyrs, vous entendrez André VALLINI député PS et président du Conseil Général de l'ISERE expliquer la nécessité de rapprocher les services de santé scolaire avec la PMI, les services du conseil général pour une meilleure efficacité dans la prévention des maltraitements, création d'un grand service au sein du conseil général..... ET il faut savoir que ce député est un proche de Valérie TRIERWELLER.

Une fois encore, nous allons devoir nous mobiliser pour faire entendre les infirmières et leur place au sein de l'Ecole.



Bougeons tant qu'il est encore temps !

MOBILISATION DES INFIRMIERES DE L'EDUCATION NATIONALE

PARIS le JEUDI 9 JANVIER 2014

Aucun de nous, en agissant seul, ne peut atteindre le succès.

Nelson MANDELA

VOTRE PARTICIPATION A LA MANIFESTATION

« Nous avons toutes beaucoup de travail, nous avons toutes un chef d'établissement qui n'aime pas que son infirmerie soit fermée, nous avons toutes des élèves qui frappent à notre porte, nous avons toute une vie personnelle » ... **mais il faut bouger ! MOBILISONS NOUS !**

C'est un congrès extraordinaire

Cette journée sera considérée comme un congrès extraordinaire (pas de perte de salaire comme une journée de grève), vous trouverez en PJ la convocation à transmettre à votre chef d'établissement avec votre demande d'autorisation d'absence à faire avant les vacances (au plus tard le 20 décembre 2013).

Organisation du déplacement

Le SNICS organise le déplacement en essayant de tenir compte de vos contraintes familiales.

Le déplacement se fera en bus avec des départs organisés dans les villes de LILLE, CALAIS, BOULOGNE, ST OMER, BETHUNE, ARRAS et d'autres villes possibles en fonction des demandes.

Les horaires : départs vers 8h30 de LILLE et CALAIS et retour vers 20h 21h.

Participation financière et/ou souscription

Nous devons être plus nombreuses encore que le 22 novembre 2012 !!!.

- Vous participez au déplacement que le SNICS académique organise :
Inscrivez-vous avant le 20 décembre 2013 par retour de mail,
Une participation de 30 euros est demandée
- OU Vous participez à notre souscription de 30 euros minimum pour soutenir notre action. Le SNICS fera à nouveau fonctionner la solidarité pour que toutes, quelle que soit notre académie, nous puissions nous mobiliser.

RENVOYEZ DES AUJOURD'HUI VOTRE INSCRIPTION PAR MAIL ET VOTRE SOUSCRIPTION OU PARTICIPATION FINANCIERE A

Marie VERVAECKE lycée Beaupré BP70079 ; 59 481 HAUBOURDIN (chèque à l'ordre du SNICS)

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à nous contacter

LE BUREAU ACADEMIQUE DU SNICS LILLE

COUPON DE PARTICIPATION

NOM :

PRENOM :

Etablissement :

Téléphone portable (indispensable) :

- Participera le jeudi 9 janvier 2014 au déplacement à PARIS

Au départ de LILLE EUROPE (8h30 retour 20h environ)

Ou

Au départ de CALAIS (8h30 retour 20h) , ou BOULOGNE, ou SAINT OMER, ou BETHUNE ou ARRAS (10h retour 19h)

Ou

Au départ de(sous réserve du nombre de participants)

ET/OU :

- Participe a la souscription de 30 euros (ou plus.....€)

Dès votre inscription, nous vous communiquerons les modalités de l'organisation (lieu de rendez-vous pour le départ, organisation de la journée, du retour,...)